



COMPTE RENDU SOMMAIRE DE SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

De la séance du 21 janvier 2026

Tous les conseillers présents

Début de la réunion à 17h30

DELIBERATION :

1) PLUI

Le zonage projeté en matière d'urbanisme prévoit de maintenir des terrains ouverts à la construction (secteur Le Village, Les Aspalans, Serre de Mixane) et d'autres sont classés comme constructibles mais bloqués dans un 1er temps (secteur Las Coudominos). Le plan détaillé est consultable en mairie.

Après présentation du projet concernant le zonage à l'échelle communale, les conseillers se prononcent :

. Pour le projet : 2 voix

. Contre le projet : 2 voix

. Abstention : 1 voix

2) Budget 2026 :

Dans l'attente de la préparation et du vote du BP 2026, une délibération est soumise aux voix pour ouvrir à hauteur de 25% de l'exercice 2025 les comptes d'investissement suivants :

Chapitre 21 : Article 2111 : 2750€ ; Article 2131 : 2750€ ; Article 211 : 750€ ;

Article 2158 : 750€ Article 2178 : 625€

soit un total de 7625€

Délibération adoptée à l'unanimité

3) Personnel communal :

Mme TETON Annie remplacera Mme MOUSSET Cyrille à compter du 01/02/2026 en qualité d'agent d'entretien et d'accueil pour les gîtes communaux (contrat identique).

La demande de renouvellement de contrat aidé pour Mme COSTA Céline (secrétariat) n'ayant pas obtenue de suite favorable, il lui a été proposé de poursuivre en CDD (14/35émé). Sa présence en mairie sera ramenée à deux journées hebdomadaires (calendrier précisé ultérieurement).

QUESTIONS DIVERSES :

1- Voirie : le devis pour le prolongement du revêtement de la rue du 03/08/1914 (vers Maison de la Chasse) doit être actualisé. En effet le test réalisé pour créer 2 passages d'eau s'étant avéré concluant, les travaux peuvent être ré-évalué à la baisse.

2- SIVOM la Désix : La Préfecture a bien réceptionné l'étude d'impact relative à la demande de retrait des communes d'Arboussols, Trévilach et Trilla ; il appartient maintenant au président du Sivom de convoquer un conseil syndicat pour étudier notre demande.

3- Enedis et SFR se sont accordés sur le raccordement électrique du relai téléphonique. Celui-ci se fera en souterrain du village jusqu'à la statoin d'épuration puis en aérien jusqu'au Casteil (secteur le Soula).

